Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260707-DEL2026_195-DE

DEL 2026/195

Liffré-Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE SEPT JUILLET A VINGT HEURE QUARANTE, les membres de la Communauté de communes de Liffré-Cormier Communauté, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guillaume BEGUE.

Lieu de la séance	Salle Polyvalente de Livré-sur-Changeon
Date de convocation	1er juillet 2026
Présents	MMES A. BEAULIEU, L. BODIN, C. BRIDEL, I. CERNEAUX, K. CHESNAIS-GIRARD, G. DUMONT, I. GAUTIER, C. GILLET, N. HEUZE-MICHEL, P. MACOURS, E. THOMAS-LECOULANT, B. VANNIER MS O. BARBETTE, J. BEGASSE, G. BEGUE, B. BONENFANT, B. CHEVESTRIER, Y. DANTON, J. DELAUNAY, E. FLAUX, E. FRAUD, T. JOUANGUY, Y. LE ROUX, V. LEMIERE, J-M. PELLEN, J-PH. ROUDIER, R. SALAUN, F. TROUVE, D. VEILLAUX
Absents représentés	M. J. BELLONCLE (POUVOIR A G. BEGUE), M. LANGLAIS-ELLEOUET (POUVOIR A K. CHESNAIS-GIRARD), MME C. LE BON (POUVOIR A P. MACOURS), MME C. LEMOINE (POUVOIR A J. BEGASSE), MME A-L. OULED-SGHAÏER (POUVOIR A C. BRIDEL)
Absents	MME S. CHYRA, MS L. BOUTHELOUP, A. PECHON
Secrétaire de séance	MME G. DUMONT

FINANCES

Représentants de Liffré-Cormier Communauté au sein de la Commission Intercommunal des Impôts Directs (CIID) – Désignation

Rapporteur : Thomas JOUANGUY, Vice-Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Impôts, et plus particulièrement les articles 1650-A, 1732 (b) et 1753 ;

VU l'arrêté préfectoral n°35-2023-10-03-00002 du 03 octobre 2023 portant statuts de Liffré-Cormier Communauté ;

VU les élections municipales qui se sont déroulées le 15 mars et 22 mars 2026.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260707-DEL2026_195-DE

Il est exposé ce qui suit :

Les élections municipales relatives au mandat 2026-2032 se sont déroulées les 15 mars et 22 mars 2026.

L'article 1650-A du code général des impôts (CGI) prévoit l'institution d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) dans chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU).

La CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation. Elle est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable. Son rôle est consultatif.

À l'issue des élections municipales et communautaires, la CIID doit être renouvelée. Il revient au directeur régional/départemental des finances publiques de désigner les commissaires, sur proposition de l'organe délibérant de la collectivité dans les deux mois suivant son renouvellement à partir d'une liste de contribuables proposée par délibération.

La CIID est composée de 11 membres :

- Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou un vice-Président délégué ;
- 10 commissaires.

Les commissaires doivent :

- Être français ou ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne ;
- Avoir au moins 18 ans ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres ;
- Être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Par ailleurs, aux termes des articles 1732 (b) et 1753 du CGI ne peuvent être admises à participer aux travaux de la commission les personnes :

- Qui, à l'occasion de fraudes fiscales ou d'oppositions au contrôle fiscal, ont fait l'objet d'une condamnation, prononcée par le tribunal, à l'une des peines prévues aux articles du CGI visés par l'article 1753 du même code ;
- Ayant été concernées par une procédure d'évaluation d'office prévue à l'article L.74 du livre des procédures fiscales, par suite d'opposition à contrôle fiscal du fait du contribuable ou de tiers.

Ces derniers contrôles seront réalisés par la direction régionale/départementale des finances publiques.

Les 10 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFiP) sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260707-DEL2026_195-DE

La liste de propositions établie par le Conseil Communautaire de Liffré-Cormier Communauté doit donc comporter 20 noms :

- 10 noms pour les commissaires titulaires.

1 - Gérard SERRA (Gosné)
2- Bertrand BONENFANT (Chasné-sur-Illet)
3 - Samuel GOUPIL (Dourdain)
4 - Françoise CUPIF (Liffré)
5 - Olivier BARBETTE (Mézières-sur-Couesnon)
6 – Jérôme BEGASSE (Saint-Aubin-du-Cormier)
7 – Laurence LEMETAYER (Livré-sur-Changeon)
8 – Bertrand CHEVESTRIER (Ercé-près-Liffré)
9 - Alain CAZENAVE (La Bouexiere)
10 - Didier BOISRAME (Dourdain)

- 10 noms pour les commissaires suppléants.

1 - Bruno MORIN (Gosné)
2 - Philippe DINARD (Chasné-sur-Illet)
3 - Delphine MONNIER (Dourdain)
4- Jocelyne MORAZIN (Liffré)
5- Jacqueline LE QUERRE (Saint-Aubin-du-Cormier)
6 - Yves LE ROUX (Saint-Aubin-du-Cormier)
7 – Emmanuel FRAUD (Livré-sur-Changeon)
8 – Eric FLAUX (Ercé-près-Liffré)
9 - Pierre CHAUVIN (La Bouëxière)
10 - Thierry HAVARD (Gosné)

À défaut de proposition, les commissaires seront nommés d'office par le DR/DFiP, un mois après la mise en demeure de délibérer adressée à l'organe délibérant de l'EPCI. Si la liste fournie par la collectivité est incomplète ou contient des personnes ne remplissant pas les conditions pour être désignées commissaires, le DR/DFiP peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

– **DESIGNE** les 10 commissaires titulaires suivants :

Commissaires titulaires
1 - Gérard SERRA (Gosné)
2- Bertrand BONENFANT (Chasné-sur-Illet)
3 - Samuel GOUPIL (Dourdain)
4 - Françoise CUPIF (Liffré)
5 - Olivier BARBETTE (Mézières-sur-Couesnon)
6 – Jérôme BEGASSE (Saint-Aubin-du-Cormier)

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260707-DEL2026_195-DE

7 – Laurence LEMETAYER (Livré-sur-Changeon)
8 – Bertrand CHEVESTRIER (Ercé-près-Liffré)
9 - Alain CAZENAVE (La Bouexiere)
10 - Didier BOISRAME (Dourdain)

– **DESIGNE** les 10 commissaires suppléants suivants :

Commissaires suppléants
1 - Bruno MORIN (Gosné)
2 - Philippe DINARD (Chasné-sur-Illet)
3 - Delphine MONNIER (Dourdain)
4- Jocelyne MORAZIN (Liffré)
5- Jacqueline LE QUERRE (Saint-Aubin-du-Cormier)
6 - Yves LE ROUX (Saint-Aubin-du-Cormier)
7 – Emmanuel FRAUD (Livré-sur-Changeon)
8 – Eric FLAUX (Ercé-près-Liffré)
9 - Pierre CHAUVIN (La Bouëxière)
10 - Thierry HAVARD (Gosné)

La séance est levée à 21h20

Fait à Livré-sur-Changeon, le 7 juillet 2026.

Le Président, **La Secrétaire de séance,**

Guillaume BEGUE Gwénaël DUMONT

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Liffré-Cormier Communauté.